

Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

Président d'Honneur : M. JOMIER André †

Président : M. ERAY Lionel

Membres : MM. BARBIER Michel, LAROCHE Vincent, MALUS Jean-Claude, PANNEQUIN Alain.

Article 53

→ Elle n'agit que sur demande de son Président ou de la Commission Régionale.

→ Elle doit assurer la visite des terrains et formuler des propositions et avis pour homologation par la Commission Régionale des terrains.

→ Elle contrôle les installations pour homologation ou confirmation d'homologation en catégorie 5 et 6.

→ Elle contrôle et formule un avis en cours de saison sur les installations et équipements des clubs susceptibles d'accéder en division supérieure.

→ Elle met à jour le fichier informatique des terrains et équipements.